

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 23 Novembre 1953

OBJET

Cours gratuits de
rééducation physique.

53100

Comptes de

Affichée le

Le 23 Novembre mil neuf cent cinquante-trois le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BRUSSET Max

Étaient présents: MM. Brusset, Delsalle, Séguret, Reutin, Castelneau, Couzinet, Gausseil, Adjoint Melle Pouché, M. Couzil, Domecq, Lafage, Bourdelle, Marteau, Laurent, Bourdonneau, Martaud, Chamboulan, Rocheteaux, Chanut, Papeau, Guichoux, Guillaud formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Simon, Pouget, Vaucheret, Rufour

M. Couzil a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Dr Kazel et M. Camblong, Professeur au Collège s'offrent pour organiser dans les locaux du Centre Médico Scolaire des cours de gymnastique corrective dont l'utilité a été révélée par les visites médicales scolaires.

Les cours (4 heures par semaine) seront gratuits, M. Camblong étant rémunéré par son administration. Il est demandé à la ville de payer les heures supplémentaires de la Secrétaire, soit pour une année 30.000 frs et quelques travaux de mise en état des locaux (devis établi par le C.A. : 48.000 frs) A noter qu'en tout état de cause l'entretien des locaux incombe à la ville ; la dépense n'est donc pas, dans sa totalité, une dépense supplémentaire.

Le service de la Jeunesse et des Sports est disposé à intervenir pour l'équipement du Centre pour 120.000 frs cette année et l'Inspecteur de cette administration pense que cet effort sera continué l'an prochain.

La Commission des Finances pense que la Jeunesse de Royan pourra retirer d'appréciables avantages de ce nouveau service.

Les disponibilités des chapitres XXV et XXVI (crédits affectés à l'entretien et au fonctionnement du Centre Médico Scolaire) permettent de faire face aux dépenses de cette fin d'année. Le reste des frais d'installation sera mandaté sur les crédits correspondants du budget 1954.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROUVE

Rochefort s/mer, le 19 Janvier 1954

Le Sous-Préfet

Signé : Illisible

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 25 Janvier 1954

Pr le Député Maire

L'Adjoint Délégué,



[Signature]

Rochefort-sur-Mer, le 20 Janvier 1954

PL/JG

Le Sous-Préfet de Rochefort-sur-Mer

à Monsieur le Député-Maire de _____

ROYAN

J'ai l'honneur de vous retourner, revêtue de mon approbation, la délibération prise par votre conseil municipal en vue de l'utilisation d'une partie des locaux du Centre médico-scolaire de ROYAN pour l'aménagement d'un Centre de rééducation physique.

J'ai apporté une modification au 3eme paragraphe de cette délibération, M.l'Inspecteur d'Académie m'ayant signalé que le service de la Jeunesse et des Sports était compétent pour équiper, gérer et assurer le fonctionnement des Centres de Rééducation Physique alors que " l'Hygiène scolaire et universitaire n'intervient que pour permettre l'utilisation d'une partie des locaux du Centre Médico-scolaire et pour autoriser le Médecin d'Hygiène scolaire à assurer le contrôle médical des élèves qui font de la rééducation physique ".

LE SOUS-PREFET:

